

AB EPLUCHE
Société Coopérative d'Intérêt collectif par Actions Simplifiée
Au capital variable de 16 245 euros
Siège social : 355 Rue de Chantarot, ZA de Chantarot – 38210 VOUREY
751 340 480 RCS Grenoble

COMPTES ANNUELS

BILAN

Certifié conforme



Exercice clos le 31/12/2025

Désignation de l'entreprise		SCIC AB EPLUCHE										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		355 Rue de Chantarot 38210 VOUREY															
SIRET		7 5 1 3 4 0 4 8 0 0 0 0 1 9															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent* 12					
												Exercice N clos le					
												3 1 1 2 2 0 2 5					
ACTIF												Brut		Amortissements-Provisions		Net	
												1		2		3	
ACIIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	103 279		012			103 279								
		Autres *	014	17 000		016	7 825		9 175								
	Immobilisations corporelles*		028	468 248		030	340 575		127 673								
	Immobilisations financières* (1)		040	852		042			852								
	Total I (5)		044	589 380		048	348 400		240 980								
ACIIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	42 076		052			42 076								
		Marchandises *	060	2 085		062			2 085								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	171 489		070			171 489								
		Autres* (3)	072	14 132		074			14 132								
	Valeurs mobilières de placement		080			082											
	Disponibilités		084	74 518		086			74 518								
	Charges constatées d'avance*		092	11 836		094			11 836								
	Total II		096	316 135		098			316 135								
	Total général (I + II)		110	905 515		112	348 400		557 115								
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120					72 383									
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126					4 122									
	Réserves réglementées *		130														
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					23 357									
	Report à nouveau		134														
	Résultat de l'exercice		136					19 840									
	Subventions d'investissement		137					60 811									
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142					180 513									
Provisions pour risques et charges		Total II		154													
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156					51 511									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					9 421									
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166					188 091									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 160)		172					53 161									
	Comptes courants d'associés		173					73 242									
	Autres dettes		175					1 175									
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176					376 602									
Total général (I + II + III)		180					557 115										
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	36 762							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	36 975							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184								

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AB EPLUCHE

Société Coopérative d'Intérêt collectif par Actions Simplifiée

Au capital variable de 16 245 euros

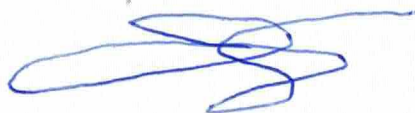
Siège social : 355 Rue de Chantarot, ZA de Chantarot – 38210 VOUREY

751 340 480 RCS Grenoble

COMPTES ANNUELS

ANNEXES

Certifié conforme



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Choix
Faits caractéristiques	Produite
Règles et méthodes comptables (831-1, 831-2, 831-3, 831-4)	Produite
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement (832-4)	Produite
Tableau des immobilisations (832-1, 832-2)	Produite
Tableau des amortissements (832-1, 832-2)	Produite
Dépréciations (832-1, 832-2, 832-8)	Non applicable
Filiales et participations (832-5)	Non applicable
Crédits-bail (836-3, 836-4)	Non applicable
Locations (836-3)	Produite
Etat des stocks (832-7)	Produite
Etat des échéances des créances (832-9)	Produite
Effets de commerce (836-2)	Non applicable
Comptes de régularisation actif (832-10, 832-19)	Produite
Composition du capital social (832-11)	Produite
Tableau d'affectation du résultat (832-11)	Produite
Etat des actions propres (832-12)	Non applicable
Tableau des variations des capitaux propres (832-11)	Produite
Ecart de réévaluation (832-3)	Non applicable
Etat des provisions (832-13, 832-14)	Non applicable
Etat des échéances des dettes (832-15)	Produite
Comptes de régularisation passif (832-17, 832-19)	Produite
Engagements (836-1)	Produite
Crédits d'impôts (833-2)	Non applicable
Charges et produits exceptionnels (832-21)	Non applicable
Les effectifs (835-1, 835-2, 837-2)	Produite
Autres informations (838-1 à 838-17)	Non applicable
Commentaire	Non applicable

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 557 114,87 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 19 839,77 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2015-06, n° 2016-07, n° 2017-01, n° 2017-03.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

A compter du 1^{er} janvier 2025, la société applique le règlement ANC 2022-06 relatif à la définition du résultat exceptionnel et à la présentation des états financiers.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées à l'actif.

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

Le fonds commercial est uniquement composé de l'écart de réévaluation suite à la transformation en SCIC.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des frais externes afférents aux formations

Les dépenses des frais externes afférents aux formations sont comptabilisées à l'actif.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Installations techniques		5 à 15
Matériels outillages et industriels		3 à 7
Matériels outillages		3 à 7
Matériel de bureau		3 à 5

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode coût moyen unitaire pondéré (CMUP).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres.

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Informations concernant les provisions réglementées figurant au bilan

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les amortissements dérogatoires.

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Fonds commercial	103 279,00		
Autres immobilisations incorporelles	11 000,00		6 000,00
TOTAL	114 279,00		6 000,00
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	400 662,07		16 549,60
Installations générales, agencements et aménagements divers	36 056,57		8 833,47
Autres immobilisations corporelles	1 054,58		5 092,00
TOTAL	437 773,22		30 475,07
Immobilisations financières			
Prêts et autres immobilisations financières	1 752,45		500,00
TOTAL	1 752,45		500,00
TOTAL GENERAL	553 804,67		36 975,07

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial			103 279,00	
Autres immobilisations incorporelles			17 000,00	
TOTAL			120 279,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			417 211,67	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			44 890,04	
Autres immobilisations corporelles			6 146,58	
TOTAL			468 248,29	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		1 400,00	852,45	
TOTAL		1 400,00	852,45	
TOTAL GENERAL		1 400,00	589 379,74	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et développ.				1 538,89		1 538,89
Autres immobs incorporelles			4 714,29	1 571,43		6 285,72
TOTAL			4 714,29	3 110,32		7 824,61
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			270 716,57	31 982,46		302 699,03
Inst. générales, agencts divers			35 415,35	903,17		36 318,52
Autres immobilisations corporelles			1 054,58	503,13		1 557,71
TOTAL			307 186,50	33 388,76		340 575,26
TOTAL GENERAL			311 900,79	36 499,08		348 399,87

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES STOCKS

	Stock début	Augmentation	Diminution	Stock fin
Marchandises	9 252,00	2 085,00	9 252,00	2 085,00
Matières premières	13 497,00	19 726,00	13 497,00	19 726,00
Autres approvisionnements	3 355,00	7 006,00	3 355,00	7 006,00
Produits		15 344,00		15 344,00
TOTAL	26 104,00	44 161,00	26 104,00	44 161,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	152,45		152,45
Actif circulant			
Autres créances clients	171 488,91	171 488,91	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 131,52	14 131,52	
Charges constatées d'avance	11 835,76	11 835,76	
TOTAL	197 608,64	197 456,19	152,45

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	11 835,76
TOTAL	11 835,76

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 334,37
TOTAL	1 334,37

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le capital est variable. Il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés, soit par l'admission de nouveaux associés.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant
Origines	
Résultat de l'exercice précédent	10 957,72
TOTAL	10 957,72
Affectations	
Affectations aux réserves : réserves légales	1 644,00
Affectations aux réserves : autres réserves	9 314,00
TOTAL	10 958,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	68 400,30			4 120,50	137,35			72 383,45
Réserve légale	2 478,15	1 644,00						4 122,15
Réserves statutaires ou contractuelles	14 042,85	9 314,00						23 356,85
Résultat de l'exercice	10 957,72	-10 957,72				19 839,77		19 839,77
Subventions d'investissement	78 205,40						-17 394,31	60 811,09
TOTAL	174 084,42	0,28		4 120,50	137,35	19 839,77	-17 394,31	180 513,31

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	51 511,45	14 749,49	36 761,96	
Fournisseurs et comptes rattachés	188 091,06	188 091,06		
Personnel et comptes rattachés	33 653,88	33 653,88		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 806,78	18 806,78		
Taxe sur la valeur ajoutée	160,00	160,00		
Autres impôts et taxes assimilées	285,40	285,40		
Groupes et associés (2)	73 379,80	73 379,80		
Autres dettes	1 037,42	1 037,42		
TOTAL	366 925,79	330 163,83	36 761,96	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 814,85			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	14 235,93			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	79,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 822,32
Dettes fiscales et sociales	42 140,45
Autres dettes	1 037,42
TOTAL	56 079,32

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082639 - SCIC AB EPLUCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 30 juin 2021.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

non recensés

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
Intérêts à échoir	2 734,21					2 734,21
Assurances à échoir	619,82					619,82
TOTAL (1)	3 354,03					3 354,03

	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	3 354,03					3 354,03

ENGAGEMENTS REÇUS

non recensés

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
--	-------	-----------	---------	---------------	-----------------------	---------

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

non recensés

AB EPLUCHE
Société Coopérative d'Intérêt collectif par Actions Simplifiée
Au capital variable de 16 245 euros
Siège social : 355 Rue de Chantarot, ZA de Chantarot – 38210 VOUREY
751 340 480 RCS Grenoble

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 AVRIL 2026

AFFECTATION DU RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

TROISIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 19 840 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Réserve Légale : 4 122 euros
- Réserve Statutaire : 23 357 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 19 840 euros

Section 2 – Affectation

- Au compte « Réserve Légale » : soit la somme de 2 976 euros.
- Au compte « Réserve Statutaire » : soit la somme de 16 864 euros.
- Solde du compte « Réserve Légale » après affectation : 7 098 euros.
- Solde du compte « Réserve Statutaire » après affectation : 40 221 euros.

Section 3 – Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des derniers exercices.

Il est également précisé conformément à l'article 29 des statuts, qu'il n'y a pas eu de distribution d'intérêt aux parts sociales.

> Pour : 19

> Contre : 0

> Abstention : 0

➤ Cette résolution, mise aux voix, est ...adoptée à l'unanimité.....

Certifié conforme par le Président
Le Président

